



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 22173

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation des entreprises de transports sanitaires. Ces entreprises doivent actuellement faire face à une situation économique et financière difficile, en raison de l'absence de revalorisation des tarifs de la profession, d'une part, et, d'autre part, du fait des conséquences de la limitation du transport des patients en véhicules sanitaires légers. Or les transports sanitaires garantissent aux malades une véritable prise en charge médicalisée, et sont nettement plus adaptés pour le transport de malades que le taxi ou le véhicule personnel. Les entreprises de transports sanitaires souhaiteraient une reconnaissance de la profession ambulancière dans la prise en charge des personnes âgées. Par ailleurs, les salariés ambulanciers doivent effectuer des formations au sein de la Protection civile, notamment pour l'utilisation des défibrillateurs semi-automatiques, mais ces stages ne sont pas reconnus par son ministère. Aussi, il lui demande ses intentions sur les sujets évoqués.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22173

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3624

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)